

# **RECHERCHE I6 : ENTRE RELEGATION ET RISQUES DE GENTRIFICATION : ETUDE DES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES ET DEMOGRAPHIQUES DES VILLES WALLONNES ET DE LEURS IMPACTS SOCIAUX**

## **PREAMBULE**

En raison de différents impondérables (congé de maladie d'un chercheur et retards dans l'obtention de plusieurs données), le rapport intermédiaire d'octobre 2012 reste en deçà de l'objectif prévu au départ pour cette période. L'équipe s'attachera à compenser ce retard dans la suite du travail. Si elle n'est pas en mesure aujourd'hui de produire tous les résultats des investigations entreprises, les démarches préparatoires sont quant à elles bien avancées.

## **1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION**

L'option essentielle de la recherche est de mettre en lien dynamiques humaines et sociales et dynamiques territoriales et urbaines dans l'optique d'analyser et de comprendre les recompositions territoriales à l'œuvre dans les villes wallonnes et leurs impacts sur les populations comme sur les territoires. L'étude vise en particulier à éclairer les processus de gentrification et de relégation touchant les villes wallonnes, en analysant l'ampleur et les mécanismes, afin d'identifier des moyens d'action permettant une requalification des zones urbaines et une reconcentration des populations dans les villes tout en évitant les effets pervers de la gentrification.

L'étude combinera pour ce faire une analyse des dynamiques migratoires récentes de/vers les villes et les quartiers urbains et des analyses qualitatives par études de cas menés sur des terrains sélectionnés eu égard aux dynamiques les affectant (risques de gentrification ou processus de relégation de populations en provenance de l'extérieur de la Wallonie par exemple).

## **2. APERÇU GENERAL DU DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Différentes démarches ont été menées de front depuis le lancement de la recherche. En voici un aperçu.

### **2.1. LITTERATURE RELATIVE AUX VILLES MOYENNES.**

Nous avons procédé à un bilan de la littérature internationale portant sur la gentrification dans les villes moyennes en Europe. Il en ressort notamment que l'association exclusive entre gentrification et "villes globales" est aujourd'hui obsolète. Le concept de gentrification est désormais mobilisé dans des contextes urbains variés, incluant des villes n'occupant pas les premiers rangs des hiérarchies urbaines ou des villes *a priori* peu attractives.

Dans le cas de villes faiblement attractives (p.ex. Roubaix, Newcastle, Saint-Etienne,...), les processus de gentrification dépendent davantage de l'impulsion d'opérateurs capables de concentrer suffisamment de capitaux pour modifier le profil social de portions de l'espace urbain. Le rôle des interventions des pouvoirs publics est alors souvent significatif.

Dans d'autres villes moyennes, plus attractives (p.ex. Nantes, Neuchâtel,...), la pression immobilière privée peut être importante et mener à une densification de certaines portions de l'espace urbain. Pour autant, densification au centre ne va alors pas automatiquement de pair avec limitation de l'étalement urbain dans ces villes, dans un contexte de croissance du nombre de ménages, de valorisation persistante du modèle de l'habitat pavillonnaire unifamilial, et de renchérissement des coûts d'accès au logement au centre.

## **2.2. ENQUETES QUALITATIVES EXPLORATOIRES**

Menées auprès de témoins privilégiés à Charleroi, Liège, Mons et Namur (acteurs publics, privés et associatifs), les entrevues ont veillé à recueillir leur perception du contexte urbain, des variations socio-spatiales des territoires et de leurs évolutions récentes. Ces enquêtes ont permis de repérer une série d'espaces sujets à processus de gentrification ou de relégation. Elles ont également permis d'identifier des processus d'échanges de populations de profils sociaux contrastés entre villes – i.e. un processus de relégation sociale au départ de Bruxelles vers Charleroi, et un processus de relégation sociale au départ de Mons vers le Borinage. Ces résultats, fondés sur les perceptions des acteurs interrogés, ont été traités dans l'analyse quantitative (point suivant : 2.3) à titre d'hypothèse qu'il s'est agi de vérifier empiriquement.

## **2.3. APPROCHE QUANTITATIVE**

### **2.3.1. Première étape**

La sélection des secteurs statistiques ou quartiers les plus susceptibles de connaître des phénomènes de gentrification ou de relégation, et méritant une étude approfondie, s'est basée sur une confrontation entre, d'une part, l'appréciation des témoins privilégiés (2.2) et, d'autre part, une variable de synthèse visant à rendre compte des évolutions socio-économiques des secteurs statistiques durant la période récente (au-delà de 2001). Cette variable est basée sur un lot d'indicateurs relatifs à 4 domaines : les revenus fiscaux, la position sur le marché de l'emploi, les nationalités les plus associées à de faibles niveaux socioéconomiques, le retard scolaire. De manière générale, le croisement des appréciations des témoins et de l'analyse quantitative présente suffisamment de concordance pour permettre d'avancer une sélection de quartiers ou de secteurs statistiques où une étude plus approfondie devrait être menée.

### **2.3.2. Deuxième étape**

Un travail statistique général à l'échelle des 4 principales agglomérations urbaines wallonnes (Liège, Charleroi, Namur et Mons)<sup>1</sup> a été effectué sur base des données migratoires. Ce travail vise, d'abord, à tester deux hypothèses relevées auprès des témoins privilégiés enquêtés : 1) l'hypothèse selon laquelle Charleroi serait un lieu de relégation sociale au départ de Bruxelles et 2) l'hypothèse selon laquelle le Borinage fonctionnerait comme zone de relégation au départ de Mons. Ensuite, un travail statistique a examiné les flux migratoires depuis et vers les secteurs liégeois identifiés dans la première étape (2.3.1). Il s'agit ici de vérifier une troisième hypothèse : l'effectivité du déploiement d'un processus de gentrification dans ces quartiers. Une synthèse des résultats est présentée ci-dessous, au point 3.

---

<sup>1</sup> agglo Liège = com. de Liège, Seraing, Herstal, Saint-Nicolas, Ans, Grâce-Hollogne, Flémalle, Engis, Chadfontaine, Fléron, Beyne-Heusay, Soumagne; agglo. Charleroi = Charleroi, Courcelles, Montigny-le-Tilleul, Chatelet, Farcennes; agglo. Namur = Namur; agglo. Mons = Mons, Quaregnon, Frameries, Colfontaine, Dour, Boussu

## 2.4. ETUDES DE CAS

En parallèle aux analyses quantitatives, et dans le prolongement des enquêtes exploratoires, des études de cas ciblées ont été entreprises à Namur et à Liège. Elles poursuivent un double but : approfondir le diagnostic en termes de gentrification / relégation d'une part, nourrir une réflexion méthodologique en vue d'aider les pouvoirs locaux à la mise en place d'un observatoire de l'évolution sociale des quartiers en lien avec l'action publique d'autre part.

Deux études de cas ont été largement entamées mais ne peuvent à ce stade faire l'objet de résultats définitifs vu que de nombreuses données locales sont encore en attente d'obtention ou de traitement, en lien avec le contexte évoqué en préambule. Ces études de cas en cours portent sur Namur/ rue des Brasseurs et Piétonnier et sur Liège/ Sainte Marguerite. Les méthodologies utilisées ont été l'entretien avec des témoins privilégiés, les relevés de terrain, la récolte de données quantifiables auprès d'acteurs régionaux et locaux et la mise en évidence d'évolutions entre les recensements décennaux à l'échelle du secteur statistique. Nous présentons ci-dessous (3.2), en guise d'illustration, les premiers résultats relatifs à Namur. Les deux études de cas finalisées figureront dans le prochain rapport.

## 3. PRINCIPAUX RESULTATS

### 3.1. APPROCHE QUANTITATIVE / DEUXIEME ETAPE EN COURS

Encore en cours, l'exploitation des données migratoires<sup>2</sup> permet d'avancer des premières conclusions quant aux trois hypothèses qui ont été présentées.

#### **Hypothèse 1: Charleroi, un lieu de relégation sociale au départ de Bruxelles ?**

On constate, parmi les populations résidant dans l'agglomération de Charleroi au début 2006 et qui habitaient l'agglomération de Bruxelles 5 ans auparavant, une nette surreprésentation des catégories de population de faible niveau socioéconomique<sup>3</sup>. A l'inverse, les catégories de niveau socioéconomique élevé y sont sous-représentées. Ainsi, le niveau socio-économique moyen de ces migrants apparaît plus faible que celui des populations ayant, pendant la même période, quitté Bruxelles pour s'établir dans l'une des autres grandes agglomérations wallonnes (fig.1). Ce constat est donc cohérent avec l'hypothèse selon laquelle Charleroi serait un lieu de relégation sociale au départ de Bruxelles.

Figure 1 (page suivante) : Caractéristiques socioéconomiques des migrations intérieures depuis l'agglomération Bruxelloise (2001-2006) vers les communes belges.

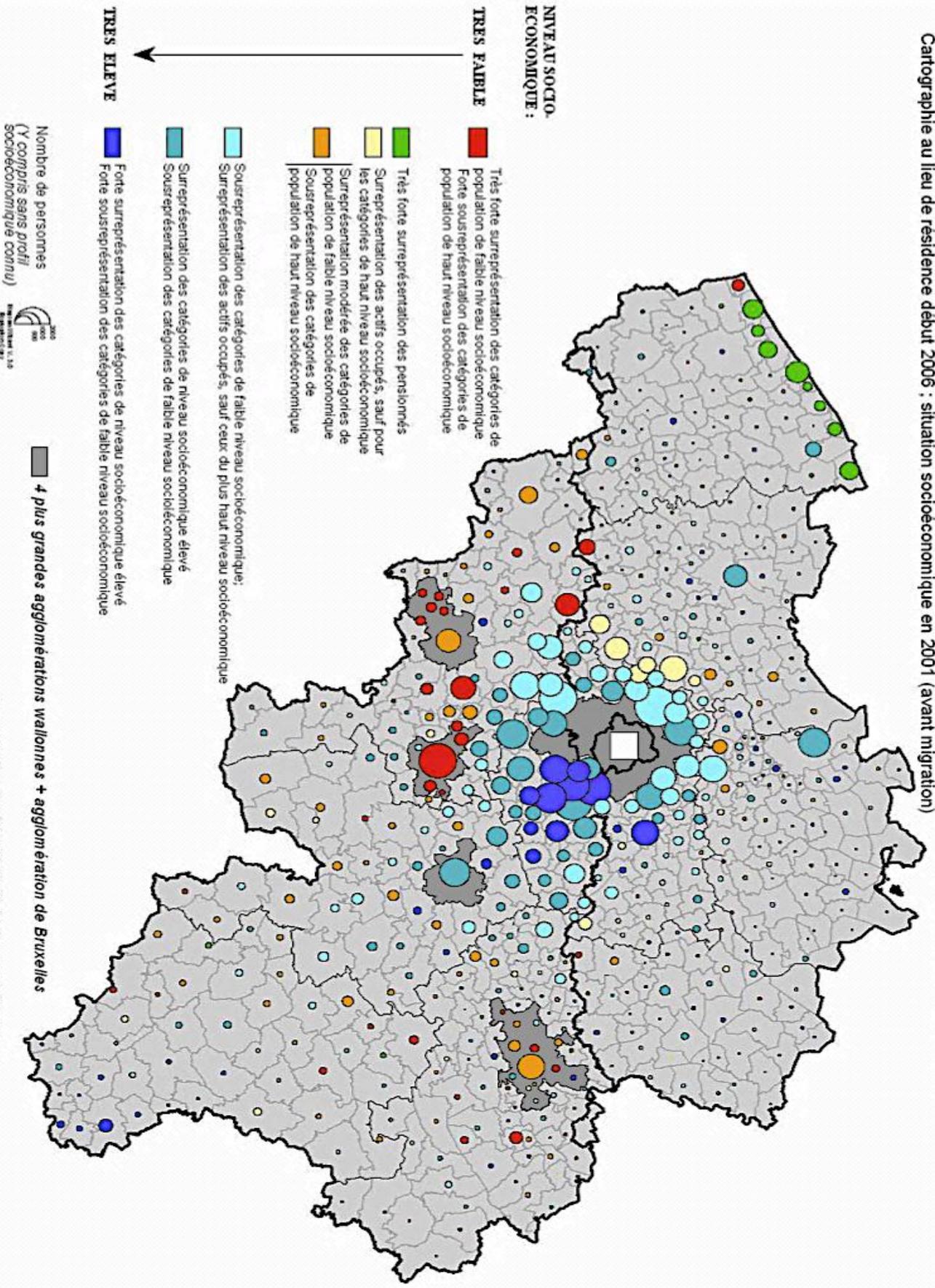
Note : Chaque commune est classée dans un type défini par les sur- ou sous-représentations des différentes catégories de migrants. Ces types ont été établis dans un souci de constituer une échelle de niveau social des migrants, tel qu'indiqué dans la légende.

---

<sup>2</sup> Les données proviennent du fichier "Destiny", assemblé par le GÉDAP-UCL dans le cadre d'une convention de recherche avec le Fédéral. En un mot, ce fichier relie, pour chaque individu recensé en 2001, l'ensemble de ses caractéristiques (âge, type de diplôme, nationalité,...) à son lieu de résidence en 2006. Il devient ainsi possible de caractériser socialement des migrations de populations, sur une période récente (2001-2006). Les données mobilisées à ce stade ne reprennent que les migrations intérieures à la Belgique, donc à l'exclusion des échanges avec l'étranger.

<sup>3</sup> Par 'populations de faible niveau socio-économique', il faut entendre des populations peu ou pas diplômées, en position vulnérable sur le marché du travail (chômeur, inactif) et/ou logées dans de mauvaises conditions (insalubrité, petit confort). La position sur ces trois dimensions est inversée pour les populations de niveau socio-économique élevé (diplômés du supérieur, actifs occupés, grand confort des logements).

**TYPOLOGIE SOCIOECONOMIQUE DES MIGRATIONS INTERIEURES DEPUIS L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES (2001-2006):**  
 Cartographie au lieu de résidence début 2006 : situation socioéconomique en 2001 (avant migration)



Sources: données DESTINY élaborées par le Centre de Recherche en Démographie et Sociétés (UCL)

Il faut néanmoins compléter et nuancer ce premier constat. D'une part, des populations de (très) faible niveau socioéconomique s'installent également dans l'agglomération de Charleroi au départ de chacune des autres grandes agglomérations wallonnes. La relégation sociale n'opérerait donc pas seulement au départ de Bruxelles. D'autre part, les flux de populations de (très) faible niveau socioéconomique en provenance de Bruxelles ne pointent pas exclusivement vers Charleroi. Plusieurs autres lieux de destination peuvent être également considérés comme des lieux potentiels de relégation au départ de la capitale (ou au départ d'agglomérations wallonnes):

- certains espaces de l'ancien axe industriel wallon : Borinage, Herstal ou Saint-Nicolas à Liège, ou dans la Région du Centre (La Louvière,...)
- des localités où des déclinés économiques locaux se sont, à partir de la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, conjugués aux effets d'entraînement liés à la crise du sillon industriel, et ont fragilisé une partie du tissu urbain (Lessines, Verviers, Leuze-en-Hainaut, Binche,...).
- des communes de vallées touristiques, sans doute en partie dans le cadre d'habitats permanents en campings ou en domaines de vacances (Durbuy, Hotton et la Roche-en-Ardenne sur l'Ourthe ; Florenville, Herbeumont, Vresse-sur-Semois ; Aywaille sur l'Amblève). Il est révélateur à cet égard que les flux vers ces communes ne relèvent pas de simples flux de pensionnés, situation que l'on observe par contre vers la côte belge.
- Certaines communes polarisant des flux de populations précaires pour des raisons plus spécifiques (centre Fedasil à Florenne, p. ex.)

En terme de bilan, les flux croisés avec Bruxelles se traduisent, pour Charleroi, par une arrivée nette de populations de faible niveau socioéconomique, et par une sortie nette pour les niveaux socioéconomiques les plus élevés. Au niveau de l'agglomération, ces soldes sont néanmoins assez faibles relativement aux populations résidentes (moins de 1 habitants pour 1000 par année pour les catégories de faibles niveaux socioéconomiques, soit un demi-millier d'habitants environ sur la période). On peut donc avancer que ces flux de populations socialement contrastés entre Bruxelles (ou les autres agglomérations wallonnes) et Charleroi ne contribuent pas de manière décisive à reproduire ou amplifier les difficultés socioéconomiques de l'agglomération de Charleroi. Plutôt, ces migrations viendraient révéler des inégalités socio-spatiales produites à d'autres échelles et par d'autres mécanismes en Wallonie (évolutions du marché de l'emploi, politiques d'austérité,...). Elles soulignent aussi les niveaux différents de difficultés sociales entre les agglomérations wallonnes: relativement faibles à Namur, très fortes à Charleroi et intermédiaires à Liège et à Mons. Il reste cependant nécessaire de vérifier que les effets de ces migrations ne se concentrent pas sur certains espaces locaux seulement, à l'échelle des quartiers cette fois.

### **Hypothèse 2: Le Borinage, zone de relégation sociale au départ du centre de Mons ?**

Globalement, les migrations vers le Borinage (Frameries, Colfontaine, Boussu, Dour et Quaregnon) depuis Mons-Centre sont plus importantes pour les groupes de faibles niveaux socioéconomiques que pour les groupes de niveaux socioéconomiques élevés (avec des taux migratoires plus faibles pour les groupes de pensionnés). Il en va de même pour les sorties depuis le Borinage vers Mons-Centre. Les flux migratoires croisés sont donc relativement équilibrés d'un point de vue socioéconomique, résultat qui ne permet donc pas de valider l'hypothèse (fig. 2).

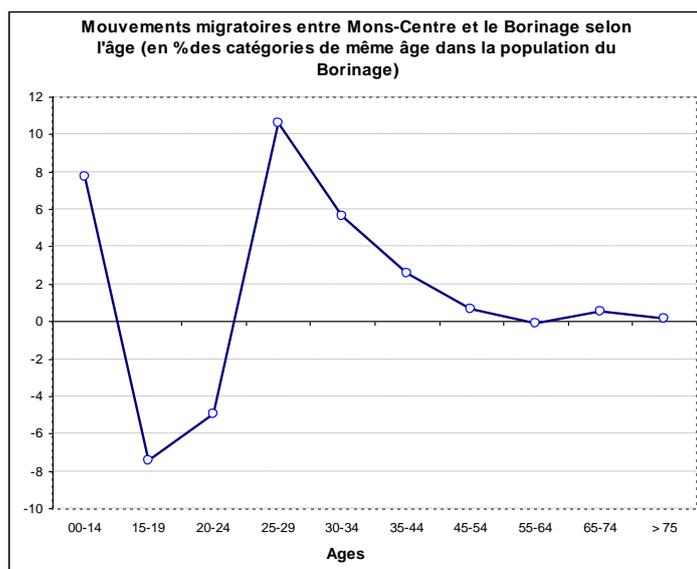
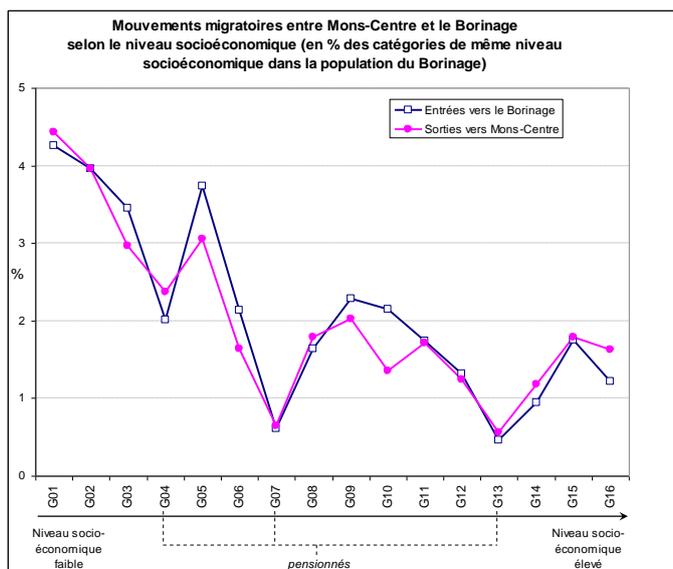


Figure 2 (gauche) : Mouvements migratoires entre Mons-Centre et le Borinage, selon le niveau socioéconomique des migrants (2001-2006)

Figure 3 (droite) : Mouvements migratoires entre Mons-Centre et le Borinage, selon l'âge des migrants (2001-2006).

Du point de vue des âges, les bilans sont nettement déficitaires pour le Borinage aux âges d'émancipation du foyer parental. Les bilans sont par contre nettement excédentaires aux âges actifs, dès 25-29 ans et jusqu'à 45 ans, de même que pour les enfants de 0-14 ans (fig.3). Du point de vue des compositions familiales, des excédents s'observent pour le Borinage dans la catégorie des familles avec enfants, et des déficits pour les femmes ou hommes isolé(e)s. Ces données suggèrent ainsi des comportements migratoires classiques de type périurbain, mais ici à destination d'un tissu résidentiel de faible niveau socioéconomique. Autrement dit, la position du Borinage relativement à Mons-Centre apparaît comme celle d'une périphérie résidentielle pauvre, et les flux de populations correspondants à une situation de périurbanisation "au rabais". Ceci n'exclut pas qu'une partie des ménages s'y installant n'y aient été contraintes par l'impossibilité de trouver dans la ville centrale un logement adapté à la taille du ménage et à son budget. On note à cet égard des excédents d'entrées dans le Borinage parmi les actifs occupés provenant de Mons-Centre qui étaient les moins bien pourvus en 2001 du point de vue du logement (fig.2, groupes 5 et 10).

### Hypothèse 3 : Les secteurs statistiques retenus comme exemples de probables processus de gentrification connaissent des bilans migratoires socialement sélectifs

Seul le cas de Liège a été analysé dans un premier temps, avec les quartiers suivants (localisés au secteur statistique) : Pierreuse, Cathédrale Nord, Hors château et Sainte-Marguerite. Ces quartiers ont été comparés à une sélection de 6 autres quartiers de l'agglomération de Liège: Molinay, Kinkempois, Angleur, Bressoux-Amercoeur, Saint-Léonard et Droixhe. Les quatre premiers ont été mentionnés comme éventuels lieux de relégation.

L'analyse a été menée de deux manières. D'une part, on a comparé le niveau socioéconomique des secteurs statistiques d'origine des entrants dans le quartier à celui des secteurs statistiques de destination des sortants depuis le quartier. Si gentrification il y a, on devrait voir que les entrants proviennent de secteurs plus aisés et que les sortants migrent vers des secteurs plus pauvres. L'examen des flux migratoires souligne ici la spécificité des quatre quartiers liégeois testés : tous les quatre présentent bien un écart positif entre le niveau social des secteurs statistiques d'origine de leurs entrants et ceux de destination de leurs sortants. Les différences apparaissent plus faibles pour le secteur de Sainte-Marguerite, ce qui serait compatible avec un processus de moindre ampleur ne concernant que certaines parties très localisées du secteur, mais aussi pour Pierreuse, dont les flux, portant sur des faibles nombres il est vrai, pourraient être liés au contraire à des transformations sociales déjà relativement avancées.

D'autre part, on a comparé les profils socioéconomiques des migrants entrant / sortant vers ces quartiers, sur base des informations fournies par le fichier "Destiny" (voir note 1). Il en ressort que ces mêmes quatre quartiers se distinguent des six autres secteurs étudiés par des bilans négatifs (presque nul pour Cathédrale Nord) pour les deux catégories socioéconomiques les plus précarisées parmi les 16 groupes socioéconomiques élaborés dans le cadre du projet "Destiny". En somme, on constate une sortie nette de populations pauvres dans les secteurs en éventuelle gentrification et une entrée nette de celles-ci dans les autres. Les différences sont cependant d'une assez faible ampleur (sauf pour Pierreuse, mais avec des flux portant sur de faibles nombres). Symétriquement, les bilans pour la catégorie la plus aisée des 16 catégories socioéconomiques "Destiny" apparaissent positifs dans les secteurs en éventuelle gentrification (presque nul pour Sainte-Marguerite), et négatifs dans tous les autres. Des tendances similaires s'observent pour l'ensemble des 6 catégories de plus hauts niveaux socioéconomiques, sauf pour le secteur de Sainte-Marguerite (fig. 4).

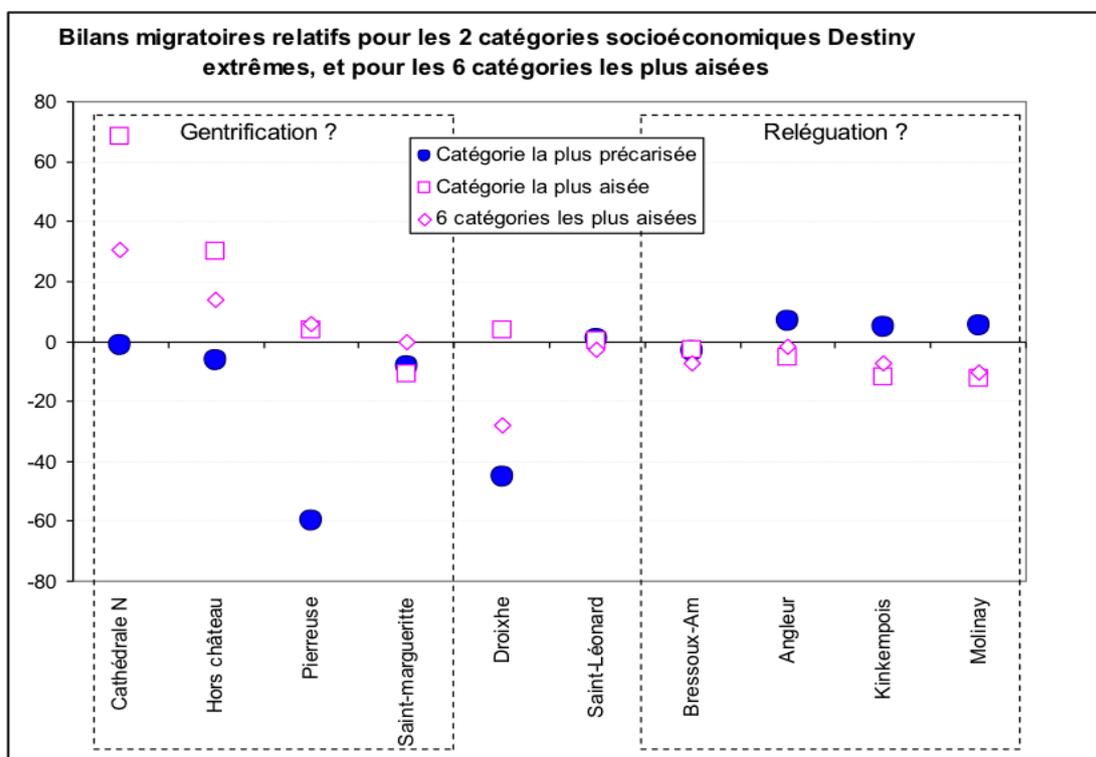


Figure 4 : Bilans migratoires relatifs (c'est-à-dire rapportés à la population résidente de même catégorie), par catégorie socioéconomique, pour une sélection de quartiers de l'agglomération de Liège.

Enfin, les quatre secteurs en éventuelle gentrification se distinguent des autres par des bilans migratoires internes plus négatifs pour les nationalités les plus associées à la pauvreté en Wallonie<sup>4</sup>. Toutefois, cette configuration ne subsiste que pour le groupe [Autre Europe des 15, y compris Belgique] et pour le groupe [Italie, Espagne, Grèce] quand on examine les bilans migratoires totaux, y compris extérieurs. Ce constat n'est pas contradictoire avec un processus de gentrification. La hausse du coût des logements peut en effet se traduire non par un arrêt des flux entrants d'immigration extérieure dans un quartier, mais par leur confinement croissant dans des logements sur-divisés. La somme des loyers par immeuble peut dans ce cas s'avérer aussi élevée, ou davantage, que les loyers susceptibles d'être payés par des nouveaux habitants 'gentrificateurs', et les deux types d'occupations peuvent coexister au sein d'un même quartier.

En somme, les bilans migratoires apparaissent donc compatibles avec un processus de gentrification dans 3 des 4 secteurs étudiés. Le cas de Sainte-Marguerite apparaît plus difficile à trancher, avec un profil assez voisin de ceux de Saint-Léonard, mais aussi de Bressoux-Amercoeur.

### **3.2 ETUDE DE CAS EN COURS : NAMUR/ BRASSEURS-PIETONNIER**

La rue des Brasseurs et l'actuel piétonnier ont fondamentalement changé depuis les années 1970, tant en ce qui concerne les aspects urbanistiques et commerciaux que les aspects sociaux et humains. Ces espaces abritant jadis des activités de niveau local et une vie de quartier populaire se sont ouverts pour accueillir davantage de fonctions de centralité.

En attendant les données de population locales à une échelle plus fine, certaines évolutions sont perceptibles des années 80 à aujourd'hui à l'échelle des secteurs statistiques englobant le quartier étudié. De 81 à 91, le secteur St Aubain (partie Ouest incluant l'opération de rénovation urbaine) évolue d'une manière plus spectaculaire que le secteur St Loup (partie Est, plus commerciale) mais dans le même sens : diminution de la population du quartier, forte diminution de la population italienne, forte évolution de la part des professions de haut niveau, des diplômés supérieurs ou universitaires et de la part des 25-34 ans (contrairement cette fois à St Loup qui connaît une décroissance). Dans la décennie suivante, toujours pour St Aubain, certaines évolutions ralentissent (croissance de la part de diplômés supérieurs ou universitaires, décroissance des italiens,...) ou s'inversent : la part des 25-34 ans commence à diminuer et celle des professions de haut niveau également, et de façon marquée. Cela voudrait-il dire qu'une dynamique de gentrification a été amorcée par l'opération de rénovation urbaine mais s'est ensuite essouffée, le rythme de celle-ci ralentissant et le secteur privé ne prenant pas le relais ?

En ce qui concerne la rue des Brasseurs, il est clair que les habitants des logements ayant fait l'objet de l'opération de rénovation urbaine n'ont pour la plupart pas regagné les lieux : seuls 30 % des logements leur étaient théoriquement destinés à travers une affectation en logement social, mais à des prix dépassant les loyers initiaux, et dans des délais de plus en plus longs après leur déménagement des lieux. Ces éléments ont conduit à leur disparition définitive du quartier. Ce constat interroge donc directement le bien-fondé d'une norme fixe en termes de pourcentage de logements sociaux dans un but de maintien des habitants. Pour assurer ce maintien, le pourcentage devrait être défini sur base d'une étude préalable, au prorata de la population locale répondant effectivement aux conditions d'accès au logement social, que celle-ci soit logée initialement dans le parc public ou le parc privé.

---

<sup>4</sup> Au niveau des secteurs statistiques, les groupes [Italie, Espagne, Grèce], [Maroc, Algérie, Tunisie, Turquie], [Autre Afrique, Asie –Japon, Amérique latine] et [Europe sauf Europe des 15] apparaissent significativement liés, à l'échelle de la Wallonie, à des indices socioéconomiques faibles. Le groupe [Autre Europe des 15, y compris Belgique] a un profil inverse.

Si le quartier jadis populaire a vu sa qualité patrimoniale particulièrement mise en valeur, il n'a pas basculé pour autant dans le logement de luxe. L'opération a permis une maîtrise immobilière publique importante à travers les 123 logements appartenant désormais à la Régie foncière, venant s'ajouter aux 80 logements sociaux du Foyer namurois déjà présents dans la rue des Brasseurs et à quelques logements loués à proximité par le fonds du logement à des familles nombreuses à revenus modestes. Il reste donc toujours une place pour les personnes à revenus modestes dans la rue, mais quantitativement moins importante qu'initialement.

Nous nous sommes demandés si la rénovation publique avait eu des effets d'entraînement sur la rénovation privée et avons cartographié à cette fin les permis et les modifications enregistrées au cadastre. Les abords des logements rénovés ont connu quelques rénovations, mais bien longtemps après les transformations publiques. Donc pas d'effet d'entraînement notoire. Par contre, la mise en piétonnier des quartiers anciens a apparemment eu des impacts sur la rénovation privée dans les années qui ont suivi. Le nombre de commerces a augmenté mais une proportion importante de permis résidentiels témoigne du maintien de la fonction logement même si celle-ci s'est sans doute réduite. Le Nord du piétonnier, aménagé dès le début des années 80, connaît davantage de modifications de logement à partir des années 90, et le Sud de celui-ci, aménagé en 89, dans les années 2000.

Il nous faudra corroborer ces premiers constats avec les autres données encore en cours de collecte ou de traitement : valeurs immobilières et loyers, revenus, part des bénéficiaires du RIS, part de locataires, caractéristiques de la population par rues, primes à la réhabilitation par rues, etc.

## 4. ANNEXE

Fichier : CPDTI6\_rapport\_complet\_octobre\_2012

## 5. EQUIPE

| 2011 à 2013   |  | Centre de recherche | ETP        |
|---------------|--|---------------------|------------|
| Resp. scient. | Mathieu VAN CRIEKINGEN                                     | GUIDE-IGEAT-ULB     | -          |
| Resp. scient. | Marie-Laurence DE KEERSMAECKER                             | GEOG-UCL            | -          |
| Chercheur 1   | Pierre MARISSAL, géographe                                 | GUIDE-IGEAT-ULB     | 0,5        |
| Chercheur 2   | Pierre FONTAINE, historien, développement territ. et local | GUIDE-IGEAT-ULB     | 0,5        |
| Chercheur 3   | Raphaëlle HAROU, sociologue et urbaniste                   | CREAT-UCL           | 0,6        |
| Total         |  |                     | <b>1,6</b> |